

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE176

présenté par
Mme Romeiro Dias, rapporteure

ARTICLE 12

I. – À l’alinéa 8, substituer aux mots :

« sont plus »

les mots :

« peuvent être ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.